



Service des pèlerinages

13 rue des ursulines 37000 TOURS

02 47 31 14 44/50

pelerinages37@gmail.com

<https://pelerinages-catholique-37.com/>

Siret : n° 44467900039

ATOUT France : IM 037100018 -

Garantie financière : Atradius n° 378283

Responsabilité civile professionnelle Mutuelle Saint Christophe n° 0020820080000287

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION Pèlerinage diocésain à Lourdes

du mardi 14 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020 soit 4 jours et 3 nuits
à retourner avant le 14 mars 2020

PÈLERIN.

IDENTIFICATION DU PELERIN

Nom : Prénom :
Nationalité : Date de naissance : / /
Adresse postale :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Courriel :

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR

(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Courriel :

INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : Pèlerinage diocésain à Lourdes
Date de départ : 14 /04 / 2020 Date de retour :17 / 04 /2020
Destination : LOURDES Pays : FRANCE
Ville de départ : TOURS Ville de retour : TOURS
Type de forfait : séjour

TRANSPORTS

VOYAGE EN CAR :

Cocher le lieu de départ choisi : [définir les arrêts]



Départ de Château-la-Vallière (sous réserve d'un nombre minimum 15 personnes)



Départ de Tours

Les informations nécessaires avec les horaires seront remis en temps utile avant le début du voyage

ITINERAIRE

Description de l'itinéraire : (Château-la-Vallière) , Tours, Bordeaux, Lourdes. Susceptible de changement selon impératifs routiers

HEBERGEMENT (PAR PERSONNE)

Hébergement à l'Hôtel 3 étoiles Ste Rose , 17 rue Ste Marie , Lourdes

Je désire une chambre : single (1 lit) twin (2 lits) double(couple) autres

Supplément chambre individuelle : 90€

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcote chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION

Les repas seront pris à l'hôtel : repas de midi du mercredi 15 et jeudi 16 avril 2020, les petits déjeuners du mercredi 15 au vendredi 17 avril 2020, les diners du mardi 14 au jeudi 16 avril 2020. Le pique-nique du vendredi 17 avril midi est fourni.

Déjeuner et Dîner : entrée, plat, fromage ou dessert, pain, carafe d'eau. Vin et café à la charge du pèlerin

PROGRAMME DU PELERINAGE

(les horaires sont susceptibles de changements):

Mardi 14 avril : 07h00 (horaire à confirmer) départ de Tours (gare SNCF) ou Château-la-Vallière en car pour Lourdes via Bordeaux. Arrivée vers 14h30 installation à l'hôtel, visite du sanctuaire, premier contact, conférence d'introduction 19h00 dîner à l'hôtel ; 20h30 messe de lancement du pèlerinage et veillée de prière à la Basilique de l'Immaculée Conception

Mercredi 15 avril :

Petit-déjeuner à l'hôtel ; 9h00 **Messe Internationale** à la Basilique souterraine St Pie X

12h00 Déjeuner à l'hôtel ; 14h30 Parcours en ville : **Chemin de Bernadette** et retour à la Grotte ; 17h00 : temps de partage ;

19h00 dîner à l'hôtel ; 20h30 **Procession mariale aux flambeaux** sur le sanctuaire

Jeudi 16 avril :

Petit-déjeuner à l'hôtel ; 9h45 **messe à la Grotte** ; 11h00 : temps de carrefours en diocèse

12h15 déjeuner à l'hôtel ; 14h30 : **temps la réconciliation**, chemin de Croix, fontaines ; 17h00 procession eucharistique (Basilique St Pie X)

19h00 Dîner à l'hôtel ; 21h00 **Spectacle musical Bernadette de Lourdes**. Espace Robert Hossein

Vendredi 07 avril

Petit déjeuner à l'hôtel ; 8h30 **Messe et Sacrement des malades** ; 11h00 départ de l'hôtel -

Arrivée à Tours prévue en fin d'après midi

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce pèlerinage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite mais nous vous invitons à entrer en contact avec le service diocésain des pèlerinages afin d'échanger sur ces possibilités.

FORMALITÉS

FORMALITES DE POLICE

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre : *Carte Nationale d'Identité*

FORMALITES POUR PELERINS MINEURS

Pour les pèlerins mineurs : merci de remplir une fiche sanitaire de liaison et pour ceux non accompagnés de leurs parents, remplir une autorisation parentale. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès du service des pèlerinages ou bien téléchargeables sur le site des pèlerinages <https://pelerinages-catholique-37.com/>

Nous recommandons aussi vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de la carte vitale de ses parents

PRIX ET ANNULATION

Participation forfaitaire aux frais : 345 euros TTC pour les adultes – jeunes de moins de douze ans 230 euros TTC

Supplément chambre individuelle : 90€

Effectif minimum : 70 personnes

Ce que le prix comprend : Trajet en car, l'hébergement en pension complète en chambre double du diner du mardi soir au petit déjeuner du vendredi midi, les frais du sanctuaire de Lourdes, la participation au spectacle musical « Bernadette de Lourdes » les frais du service des pèlerinages, le foulard, le livret. L'Assurance multirisque et rapatriement (2,60€) .

Ce prix ne comprend pas : les pourboires, les quêtes, en règle générale toutes les dépenses personnelles.

Date de versement d'un acompte : 150 euros à verser avec l'inscription, le solde 195 euros à régler pour le 14 mars 2020

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : service des pèlerinages

ASSURANCES

Proposée par le vendeur et acceptée par le client : Multirisques - Rapatriement

Refusée par le client : nous contacter

Assureur : Mutuelle st Christophe..... N°police n° 0020820080000287

Contrat transmis au client

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage

- Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

- à plus de60.jours avant le départ : ...15... €
- entre ...60... jours et ...30. jours avant le départ : ...30..... %
- entre ...30... jours et ...9. jours avant le départ : ...50..... %
- moins de 9 jours avant le départ : ..100...%

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par le service des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 70 participants n'est pas inscrit : Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes versées mais ne peut prétendre à une indemnisation.

CONTACT – RESPONSABILITÉ - RÉCLAMATION

En complément du document « Conditions générales de participation » consultables au service des pèlerinages et sur son site Internet, les informations suivantes sont données :

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler dans les meilleurs délais au service des pèlerinages. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai

